

Département de Seine et Marne

Commune de Varreddes

Compte rendu de la séance du 9 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du 3 novembre 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MENIL Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents :

Monsieur MENIL Jean-Pierre, Madame DAOUST Michèle, Monsieur THERRAULT Georges, Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier, Monsieur VIGNAL Philippe, Monsieur BALEMBOIS Philippe, Madame CAMUS Valérie, Madame DOS SANTOS Carole, Madame PEYRE PRADIER Marlène, Monsieur DENIS Sébastien, Monsieur GOBERT Sylvain, Madame COLIN Océane, Monsieur SAULNIER Ludovic, Monsieur EIMECKE Jean-Philip

Pouvoirs :

Monsieur MESSANT Francis par Monsieur MENIL Jean-Pierre,
Madame DA ROCHA ARAUJO Joana par Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier,
Madame VALET Christine par Madame DAOUST Michèle,
Madame LANTENOIS Estelle par Monsieur GOBERT Sylvain,
Monsieur NAVE Bruno par Monsieur SAULNIER Ludovic

Secrétaire de séance : Monsieur GOBERT Sylvain

Ordre du jour :

- 1) Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme
- 2) Rapport de la Commission Locale des Charges Transférées relatif à l'évaluation des charges transférées au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines
- 3) Harmonisation du temps de travail annuel des agents
- 4) Affaires diverses

Monsieur le Maire souhaite apporter une correction au précédent compte-rendu de conseil municipal, à savoir que c'est Monsieur THERRAULT qui a présenté le premier point de l'ordre du jour et non lui-même.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1) Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur Georges THERRAULT présente au conseil municipal la fin de la phase de projet de révision du PLU. Celle-ci a duré près de 2 ans et demi et a consisté à l'analyse, la rédaction et la production du futur règlement. L'objectif est de le remettre à jour en prenant en compte l'évolution de la politique nationale de densification des cœurs de village et des villes tout en préservant une urbanisation contrôlée. Il a été rendu plus compréhensible de tous et comporte des illustrations, schéma, nuancier, etc.

Une phase d'écoute et d'échange avec les habitants a été rendu possible par la mise à disposition d'un registre pour collecter les requêtes et des rendez-vous ont eu lieu avec les services de la mairie au besoin. L'approbation est envisageable à l'horizon du 2ème et 3ème semestre 2022. Il invite le conseil municipal à se prononcer pour la fin du projet de révision et l'envoi par le cabinet GREUZAT aux services de l'état pour avis avant l'enquête publique sous la responsabilité du commissaire enquêteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la fin de la phase de projet par 16 voix pour et 3 contre (Messieurs SAULNIER Ludovic et son pouvoir et EIMECKE Jean-Philip).

2) Rapport de la Commission Locale des Charges Transférées relatif à l'évaluation des charges transférées au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CAPM suite au transfert de compétence des eaux pluviales urbaines, rapport accepté à l'unanimité par les 26 communes membres de la CPAM.

La commune va devoir contribuer en fonctionnement pour 10 386 € et en investissement pour 12 720 €, sachant que la CAPM prendra à sa charge le même montant en investissement.

Le conseil municipal accepte cette participation financière par 18 voix pour et 1 abstention (Monsieur DENIS Sébastien).

3) Harmonisation du temps de travail annuel des agents

Monsieur le Maire explique le besoin de régularisation du temps de travail annuel des agents communaux à 1607 heures, soit une durée de travail de 35h hebdomadaires, conformément au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette régularisation.

4) Affaires diverses

- Madame DAOUST Michèle rapporte au conseil municipal l'état d'avancée des démarches de recherche d'un agent pour l'encadrement de la pause méridienne sur le temps périscolaire et pour des tâches d'aide au ménage. La demande d'emploi a été formulée auprès de pôle emploi. Une personne habitant la commune a été retenue. Le conseil doit délibérer pour la signature d'une convention entre la commune et pôle emploi concernant les modalités du contrat aidé (contrat unique d'insertion). La quotité de travail est fixée à 20 heures hebdomadaires pour une durée de 8 mois, renouvelable jusqu'à 24 mois. Cet emploi est subventionné à 60% par l'état.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention. Le contrat débutera au 1er décembre 2021.

- Monsieur le Maire indique qu'à compter du 1er janvier 2025, les communes devront apporter un soutien financier aux agents dans le cadre du risque prévoyance et que les centres de gestion sont tenus de proposer une convention de participation ouverte à adhésion facultative aux collectivités. Le centre de gestion de Seine et Marne réalise

une enquête pour connaître les communes intéressées par cette mise en concurrence.

Le conseil municipal donne son approbation à cette proposition.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du changement de nom du « Relai d'Assistantes Maternelles ». Celui-ci s'appelle maintenant le « Relai Petite Enfance ».

- Monsieur le Maire précise que l'aire d'accueil des gens du voyage de Poincy a été détériorée et que l'accueil est fermé dans l'attente de rénovation.

- Monsieur le Maire aborde l'ensemble des « décisions du maire » prises entre le 28 septembre au 4 novembre 2021.

- Monsieur le Maire sollicite la disponibilité des conseillers municipaux pour la distribution des « colis des anciens » qui aura lieu le samedi 4 décembre au matin à partir de 9h30. Il précise que le « repas des anciens » aura lieu le samedi 27 novembre 2021.

- Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier informe de l'état d'avancée des travaux de réfection de l'école maternelle suite aux 3 épisodes d'inondation estivale. Une partie des travaux de réfection des revêtements de sol et de peinture a été effectuée au cours de l'été, puis aux vacances de la Toussaint. L'achèvement est prévu à l'occasion des vacances de Noël.

Monsieur le Maire précise le montant des devis de réfection qui s'élèvent à 110 000 €. Le dédommagement de l'assureur s'élève à un montant de 73 830.76 € dans l'immédiat complété d'un second versement de 25 855 € sur présentation des factures de travaux soit une sommes totale de 99 555 €.

- Monsieur THERRAULT Georges précise qu'à partir du lundi 15 novembre 2021, en anticipation de l'imposition de la loi applicable au 1er janvier 2022, les habitants pourront disposer d'un dépôt de demande en ligne pour toute demande d'urbanisme sur la boîte mail de la mairie suivante : accueil.varredes@orange.fr. L'instruction des dossiers sera ensuite effectuée par la mairie sur la plateforme d'instruction "ATREAL". Les demandes sous forme papier seront toujours acceptées.

- Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier précise que les travaux de réfection des trottoirs pour l'année 2021 s'achèvent.

Séance levée à 22h13.